

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 1

Absents : 0

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage : 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - BAILLY Béatrice - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

**Était représenté :** MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha)

**Madame Béatrice BAILLY est désignée secrétaire de séance.**

Délibération n° 21-04-037

**Objet : Budget annexe eau et assainissement 2021 : décision budgétaire modificative n°2**

Le rapporteur : Madame Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous présente le projet de décision modificative budgétaire n°2 du budget annexe eau et assainissement qui consiste en des ouvertures et ajustements de crédits sur la seule section d'investissement.

Cette DMB n°2 se présente ainsi qu'il suit :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	221 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	222 400,00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>221 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>222 400,00 €</b>
D-2315-135 : TRAITEMENT EAU POTABLE	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>222 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>222 400,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>222 400,00 €</b>		<b>222 400,00 €</b>



Cette DMB n°2 s'équilibre donc à la somme de 222 400 € en section d'investissement et modifie l'équilibre du budget eau et assainissement 2021 ainsi qu'il suit :

- 901 990 € en section de fonctionnement (équilibre inchangé),
- 1 061 326,77 € en section d'investissement.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 1er avril 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 1er avril 2021,

Où l'exposé de madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- D'approuver la décision modificative budgétaire n°2 du budget annexe eau et assainissement, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Valloire, le 09/04/2021

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEUX.

